



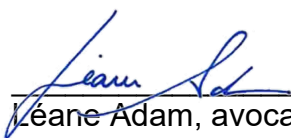
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC
SÉANCE EXTRAORDINAIRE EXCLUSIVE À L'ADOPTION DU PROGRAMME
TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2027, 2028 ET 2029

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal au cours de laquelle sera adopté le programme triennal d'immobilisations 2027, 2028 et 2029.

Lors de cette séance, qui sera tenue **le mardi 1er septembre 2026 à 19h00**, à la salle du Conseil municipal, située à l'hôtel de ville au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2027, 2028 et 2029.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.

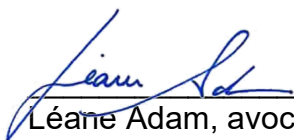


Léane Adam, avocate
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 18 août 2026 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18^e jour d'août de l'an deux mille vingt-six.



Léane Adam, avocate
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca